



Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

Un pré-requis : disposer quotidiennement d'un état actualisé des suspicions, des cas avérés, de la date d'annonce au chef d'exploitation, de la date du chantier de dépeuplement.

Etape 1 - Suspicion DNCB dans une exploitation en zone réglementée

Prise de contact du chef d'exploitation par un travailleur social ou infirmier en santé au travail :

- Ecoute active.
- Proposition d'un rendez-vous avec un psychologue par téléphone.
- *Si besoin*, activation d'une aide au répit ou d'une aide administrative.
- Présentation du processus d'accompagnement de la MSA aux différentes étapes.

MSA

Etape 2 - Annonce au chef d'exploitation d'un cas avéré dans son troupeau

- Aux côtés des représentants de la DDPP, de la Chambre d'agriculture, des référents cantonaux GDS, d'élus de confiance, présence d'un coordonnateur Agri'écoute ou d'un agent de direction MSA.
- *Si besoin*, activation d'un lien avec un psychologue, d'une aide au répit ou d'une aide administrative.

DDPP

Chambre d'agriculture

Référents cantonaux
GDS

Elus de confiance

Agri'écoute

Etape 3 - Chantier de dépeuplement

- Présence et écoute active du travailleur social ou infirmier, si elle est souhaitée par le chef d'exploitation, elle ne se substitue pas à une présence des services de secours si l'Etat estime cette dernière nécessaire.
- *Si besoin*, activation d'un lien avec un psychologue, d'une aide au répit ou d'une aide administrative.

MSA

Etat

Etape 4 - Les jours après le dépeuplement

- Reprise de contact du chef d'exploitation par le travailleur social ou l'infirmier en santé au travail.
- Ecoute active.
- Lien au psychologue si nécessaire.
- Mise en place d'un suivi de l'exploitation dans le cadre de *Réagir*.
- *Si besoin*, activation d'une aide au répit ou d'une aide administrative
- *Si besoin*, lien au Conseiller en Entreprise de la MSA pour la gestion des cotisations du chef d'exploitation.
- *Si besoin*, lien au Conseiller en Prévention pour penser l'organisation du travail dans le contexte d'une reprise de l'activité.
- *Si besoin*, lien aux partenaires à même de contribuer à l'amélioration de la situation de l'exploitation.

MSA

Réagir



vous accompagner

Accompagnement de la MSA auprès des chefs d'exploitation concernés par la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

A qui s'adresser pour passer le relais ou pour avoir un appui ?

En cas d'urgence, pour tous

SAMU 15 et le112

depuis un téléphone portable

En cas de risque suicidaire

3114

Numéro national de prévention
du suicide, 24h/24, 7 j/7

ou vous connecter
sur le site internet

3114.fr

Pour les agriculteurs

Agri'écoute

09 69 39 29 19

Service d'écoute 24h/24 et 7j/7

ou vous connecter sur la
plateforme **agrieoute.fr**



**Pour les agriculteurs qui expriment un besoin d'être
soutenus et accompagnés**

Les travailleurs sociaux de la MSA sont joignables au :

03 80 62 22 73

9h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30 en semaine

Possibilité de laisser un message sur le répondeur.